



Fraude à la carte bancaire, que faire ?

Publié le 25 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

[Vidéo] Qu'est-ce qu'une fraude à la carte bancaire ? Comment réagir en cas de fraude sur votre carte ? Pourquoi faire un signalement avec le service en ligne Perceval ? Notre vidéo vous dit tout.

Crédits : @ServicePublicFr

[Voir la version texte](#)

Qu'appelle-t-on une fraude à la carte bancaire sur internet ?

Plusieurs cas sont possibles. Parmi les plus courants :

je remarque sur mon relevé bancaire des achats en ligne dont je ne suis pas à l'origine, j'ai reçu un code de confirmation sur mon téléphone pour un achat que je n'ai pas fait, j'ai été averti par ma banque d'une tentative d'utilisation frauduleuse de ma carte bancaire sur internet.

Que faire si je suis victime d'une fraude à la carte bancaire sur internet ?

En priorité, je fais opposition à ma carte, auprès de ma banque qui me remettra un numéro d'opposition à conserver pour la suite de la procédure. Ensuite, je signale la fraude sur Service-Public.fr. À la fin de ce signalement, j'obtiens un récépissé qui facilitera mes démarches de régularisation auprès de ma banque.

Comment faire ce signalement ?

Avant de démarrer la démarche en ligne également connue sous le nom de « *Perceval* », je prépare les informations dont j'ai besoin :

mon numéro d'opposition,

mon numéro de carte bancaire,

et mes relevés bancaires.

Pour accéder à la démarche en ligne sur service-public, il faut obligatoirement que je m'identifie avec FranceConnect. Pour cela j'utilise un des comptes que j'ai déjà créé auprès des organismes proposés tels que les impôts ou Améli. Une fois connecté à la démarche en ligne, je fournis les informations sur les achats effectués à mon insu.

Ma demande sera traitée par la gendarmerie nationale et je recevrai sous quelques heures un email accusant réception de la déclaration. Le récépissé sera également disponible dans la partie « *mes documents* » de mon espace personnel service-public.fr.

Pourquoi signaler une fraude à la carte bancaire ?

En plus de simplifier mes démarches auprès de ma banque, mon signalement permet de faciliter les enquêtes.

 **À noter :** Vous voulez faire opposition sur votre carte ? Signaler la fraude à la police ou à la gendarmerie en ligne ? Vous vous demandez si vous pouvez être remboursé ? Retrouvez toutes les informations pour entreprendre ces démarches sur notre fiche d'information [Fraude à la carte bancaire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31324\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31324) .

Et aussi

- [Fraude à la carte bancaire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31324\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31324)